

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-DEUXIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 6 - 10 août 1990)

**PROJETS HALIEUTIQUES DE LA CPS SOUMIS A FINANCEMENT
AU TITRE DE LA CONVENTION LOME IV**

(Document présenté par le secrétariat général)

Contexte général

1. La quatrième convention de coopération entre les pays ACP et les Communautés européennes, Lomé IV, entrée en vigueur le 1^{er} mars 1990, servira de cadre aux relations entre les Communautés européennes et les soixante-six (et bientôt soixante-neuf) Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) au cours des dix prochaines années, avec renouvellement possible des protocoles financiers tous les cinq ans. Le montant du financement est passé de 8,5 milliards d'écus dans le cadre de Lomé III à 12 milliards d'écus pour les cinq premières années de Lomé IV, soit une augmentation nominale de 46% ou de 25% en termes réels. Ces fonds supplémentaires seront surtout destinés à la modernisation d'infrastructures et au commerce. Le montant réel des fonds alloués au programme régional océanique du groupe ACP dans le cadre de Lomé IV n'a pas encore été confirmé, mais devrait être comparable ou même, a-t-on indiqué, légèrement supérieur à celui prévu au titre de Lomé III (39 millions d'écus).

Propositions de projet de la CPS

2. Lors de la troisième réunion conjointe des ministres des pays océaniques du groupe ACP et des Communautés européennes qui s'est déroulée à Suva, du 2 au 4 avril 1990, la CPS a proposé que les deux projets halieutiques décrits ci-dessous soient financés dans le cadre de Lomé IV. Ces projets seront réexaminés ultérieurement.

1. **Projet régional de petite pêche thonière expérimentale à la senne**
Ordre de grandeur du financement nécessaire : 4 millions d'écus

3. Le projet retenu a été élaboré au bout de deux ans d'efforts, à la suite d'une étude détaillée de faisabilité technique et d'une vaste série de consultations auprès des pays membres. Les participants à la vingt-et-unième conférence technique régionale sur les pêches ont appuyé sans réserve le descriptif final et la proposition de financement du projet et les délégués à la Conférence du Pacifique Sud, tenue à Guam en 1989, ont tous recommandé que ce projet soit soumis aux Communautés européennes en vue de son financement au titre de Lomé IV. (Seules les délégations peuvent se procurer un exemplaire de ce document sur demande).

2. Projet régional de recherche sur les thonidés dans le Pacifique Sud
Ordre de grandeur du financement nécessaire : 5 millions d'écus

4. La CPS a soumis une demande préliminaire de financement de ce projet à l'occasion de la réunion ministérielle conjointe ACP/CE de Suva. Elle souhaite en effet obtenir des Communautés européennes le financement continu des activités prioritaires de recherche sur les thonidés et marlins qu'elle entreprendra au nom de ses pays membres ainsi que de ses interventions dans le domaine de la gestion et de la conservation des ressources régionales.

5. La gestion rationnelle des ressources revêt une importance capitale pour les populations et les pays océaniques. Les thonidés constituent la plus grande ressource halieutique de la région des îles du Pacifique et l'océan Pacifique occidental est la dernière zone de pêche de thonidés au monde qui n'est pas totalement exploitée. La bonite, le thon jaune et le thon obèse sont les espèces tropicales les plus pêchées, tandis que le germon est la cible principale de plusieurs grandes opérations de pêche dans les eaux plus tempérées. Le taux d'exploitation de toutes les espèces continue à s'accroître, tout comme d'ailleurs les interactions entre les flottilles, les pêcheries et les pays de la région. Cependant, la majorité des espèces réagissent à certains paramètres biologiques fondamentaux qui sont encore mal compris.

6. Des recherches continues à grande échelle seront nécessaires pour contrôler l'état de ces ressources et fournir aux pays insulaires du Pacifique les informations et les conseils biologiques et halieutiques fondamentaux dont ils ont besoin pour décider de la politique à suivre en matière de gestion et de conservation. Cela permettra, sur une base régionale, une exploitation rationnelle à long terme de ces ressources importantes.

7. Un programme de recherche de cinq ans sera, pense-t-on, nécessaire pour répondre aux besoins des pays membres pendant la durée de Lomé IV. On assistera, pendant cette période de cinq ans qui sera cruciale pour la gestion des thonidés dans cette région, à la mise en place de la politique régionale de gestion et de conservation de plusieurs, sinon de toutes les espèces de thonidés qui revêtent une importance économique. Les consultations sur la gestion des germons du sud à l'échelle internationale en sont à un stade avancé et les pays insulaires du Pacifique étudient de près ou, dans certains cas, ont déjà entériné des dispositions visant à limiter les efforts de pêche des senneurs. Le maintien d'un programme actif de recherche sur les thonidés et marlins à la CPS sera d'une importance capitale pour faire aboutir ces efforts.

8. On précise, ci-dessous, le coût annuel approximatif des activités de recherche proposées pour que les participants à la conférence technique régionale sur les pêches puissent les étudier et faire part de leurs observations. Si cette proposition reçoit leur appui et, par la suite, celui de la Conférence du Pacifique Sud au mois d'octobre, un descriptif de projet détaillé sera soumis à l'évaluation technique de la quatrième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (juin 1991) et à un dernier examen lors de la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches.

1.	Recherche sur le terrain (marquage et autres activités de recherche biologique)	700 000 écus/an
2.	Activités d'échantillonnage aux ports et d'observation	100 000 écus/an
3.	Analyses en laboratoire	150 000 écus/an
4.	Modernisation des services statistiques	50 000 écus/an
Total		1 000 000 écus/an
Coût total d'un projet de 5 ans		5 000 000 écus

Suite à donner

9. Les participants sont invités à :

- i) *prendre note de la demande de financement de projets halieutiques faite par le secrétariat général dans le cadre de Lomé IV et l'évaluer comme il se doit;*
 - ii) *étudier, modifier et adopter la proposition de projet régional de recherche sur les thonidés dans le Pacifique sud telle qu'elle a été définie;*
 - iii) *recommander le financement par les Communautés européennes des deux projets au titre de Lomé IV.*
-